GRANGERMONT

POINTS INFOS

MAIRIE

6 rue de l'École
45390 Grangermont

Tél. : 02.38.39.10.55
mairie.grangermont@orange.fr

Permanences du 1er juillet au 31 août

Mardi et Vendredi
de 10h à 12h
Ou sur rendez-vous

Grangermontois, Grangermontoises,

Parce qu'il est essentiel que chacun dispose d'une information claire et objective, je souhaite vous rappeler le motif retenu par le tribunal ainsi que les conséquences qu'il entraîne pour notre commune.

Le Tribunal administratif d'Orléans a annulé l'élection du maire et des adjoints de la commune de Grangermont, ainsi que l'ensemble des délibérations prises lors du conseil municipal du 20 mars 2026.

Ce recours a été déposé par un membre du conseil municipal qui contestait la régularité de cette première séance.

Le tribunal a retenu le motif suivant pour prononcer cette annulation : il a constaté qu'une conseillère municipale n'avait pas reçu sa convocation dans le délai légal de trois jours francs, celle-ci ayant été envoyée par erreur à une adresse électronique incorrecte. Bien que cette conseillère ait été présente à la séance et que le tribunal ait expressément indiqué qu'il n'existait aucune manœuvre ayant pu influencer la sincérité du scrutin, cette irrégularité de procédure a été jugée suffisante pour entraîner l'annulation de l'ensemble des délibérations de cette séance, y compris l'élection du maire et des adjoints.

À la suite de la décision du Tribunal administratif, un délai légal d'un mois était ouvert afin de permettre aux parties d'exercer, si elles le souhaitaient, un recours devant la juridiction compétente.

C'est la raison pour laquelle nous n'étions pas en mesure de vous informer plus tôt de la date de cette nouvelle élection, qui aura lieu le 27 juillet 2026.

Madame GOFFINET Stéphanie